

Séance du 17 Février 2026 à 11h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	16
Présents	3
Représentés	1
Absents	12

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 03 février 2026 s'est réunie à la mairie de Lapouyade sous la présidence de Mr LATOUCHE Benoit

Mr Dugas Yannick est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 11H30.

DELIBERATION N° 2026_AP_1

Objet : Rapport d'activité

Le président de l'assemblée présente le rapport sur l'activité de l'ASL et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA 24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée des propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 3 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président de séance


Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr DUGAS Yannick



Le Président,
Mr LATOUCHE Benoit

ASL DE LAPOUYADE
MAIRIE
33620 LAPOUYADE



Séance du 17 Février 2026 à 11h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	16
Présents	3
Représentés	1
Absents	12

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 03 février 2026 s'est réunie à la mairie de Lapouyade sous la présidence de Mr LATOUCHE Benoit

Mr Dugas Yannick est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 11H30.

DELIBERATION N° 2026_AP_2

Objet : Information tarification

Le Président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Abonnement : appel au mois de juillet
 - * 160,00 € HT / module
 - * 320,00 € HT / borne incendie
 - * 50,00 € HT / Module « non-utilisateur »

- Consommations :

Volumes utilisés entre le 1^{er} juin et le 30 septembre : 0,13 € / m3,

Volumes utilisés entre le 1^{er} octobre et le 31 mai : 0,14 € / m3,

Les appels de consommations seront faits au mois de novembre, les volumes inférieurs à 100 m3 seront appelés avec les charges fixes de l'année suivante.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr DUGAS Yannick



Le Président,
Mr LATOUCHE Benoit

ASL DE LAPOUYADE
MAIRIE
33620 LAPOUYADE

Séance du 17 Février 2026 à 11h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	16
Présents	3
Représentés	1
Absents	12

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 03 février 2026 s'est réunie à la mairie de Lapouyade sous la présidence de Mr LATOUCHE Benoit

Mr Dugas Yannick est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 11H30.

DELIBERATION N° 2026_AP_3

Objet : Indemnité membres du syndicat

Le Président de séance explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 700 € (Mr LATOUCHE Benoit)

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 3 - voix contre : 0), décide :


- DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr DUGAS Yannick



Le Président,
Mr LATOUCHE Benoit


LAPOUYADE
MAIRIE
33620 LAPOUYADE

Séance du 17 Février 2026 à 11h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	16
Présents	3
Représentés	1
Absents	12

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 03 février 2026 s'est réunie à la mairie de Lapouyade sous la présidence de Mr LATOUCHE Benoit

Mr Dugas Yannick est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 11H30.

DELIBERATION N° 2026_AP_4

Objet : Extension du Périmètre Syndical

Le Président informe les adhérents que deux nouveaux propriétaires souhaitent adhérer à l'ASL pour pouvoir bénéficier d'irrigation de leurs parcelles.

Il s'agit de :

Mr MAGNAN Pascal - 6 rue Gayet – 33390 Saint Androny, qui souhaite intégrer les parcelles ZC 201, ZC 200 et ZC 202 commune de Lapouyade dans le périmètre syndical de l'ASL et souscrire 2 modules afin de bénéficier d'un débit de 5 m³/h.

Il demande que les charges d'investissement et les charges de fonctionnement soient facturées à son fermier : Mr DUCOS Paul - 3 B PICONNAT, 33620 LAPOUYADE, qui accepte cette délégation de paiement.

GFA de ROUTILLAS – BOUTILLAS - 33620 LAPOUYADE, qui souhaite intégrer les parcelles ZL 19 et ZL 20 commune de Lapouyade dans le périmètre syndical de l'ASL et souscrire 48 modules afin de bénéficier d'un débit de 120 m³/h.

Il demande que les charges d'investissement et les charges de fonctionnement soient facturées à son fermier : EARL VAL DE SAYE – 4837 route de Bédenac 33620 Lapouyade, qui accepte cette délégation de paiement.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 3 - voix contre : 0), décide :

- DE VALIDER cette proposition et donne pouvoir au Président d'effectuer les modifications statutaires pour l'intégrations des parcelles dans le périmètre de l'ASL.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Mr DUGAS Yannick



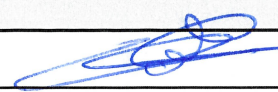
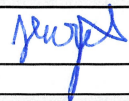


Le Président

Mr LATOUCHE Benoit

ASL DE LAPOUYADE
MAIRIE
33620 LAPOUYADE

Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
CATHERINAUD PATRICIA			
- CATHERINAUD PATRICIA	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
COMMUNE DE LAPOUYADE			
- COMMUNE DE LAPOUYADE	0,00	4,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,00	4,00	
COMMUNE DE MARCENAI			
- COMMUNE DE MARCENAI	0,00	2,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,00	2,00	
COMMUNE DE LARUSCADE			
- COMMUNE DE LARUSCADE	0,00	4,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,00	4,00	
DESSENT DOMINIQUE			
- DESSENT DOMINIQUE	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
DUGAS YANNICK			
- MEYNARD ALAIN	10,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	10,00	0,00	
EARL LES TROIS PIERRES			
- DENOEL RICHARD	2,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	2,00	0,00	
EARL DU MOULIN BORGNE			
- CATHERINAUD PHILIPPE	0,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,00	0,00	
EARL EQUITALARIS			
- FRADET GUILLAUME	2,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	2,00	0,00	
GFA DES BARRIERES			
- GFA DES BARRIERES	10,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	10,00	0,00	
GIE DES BROCS			
- VEOLIA	40,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	40,00	0,00	
LABEYRIE JEAN-PAUL			
- LABEYRIE JEAN-PAUL	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
PRADIER CHRISTIAN			

MEMO : Unité S1 = module Unité S2 = borne incendie

<i>Usager</i> - Propriétaire	<i>Souscriptions</i>		<i>Signature</i>
	<i>S1</i>	<i>S2</i>	
- PRADIER CHRISTIAN	1,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	1,00	0,00	
ROBY VALERIE			
- ROBY VALERIE	0,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	0,00	
SARL AGRI VI			
- SARL AGRI VI	2,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	2,00	0,00	
SARL CHÂTEAU BOIS NOIR			
- SARL CHÂTEAU BOIS NOIR	10,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	10,00	0,00	
<u>Total sur la Structure =</u>		80,00	10,00

POUVOIR

Je soussigné DESSENT DOMINIQUE, membre de ASL DE LAPOUYADE, donne pouvoir à M. *Cateuche* de me représenter à la réunion de l'Assemblée Générale des Propriétaires le 17 février 2026 à 11H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes. *Beucik*

Fait à *Tillac de C*, le *10/02/2026*
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir") *Bon pouvoir*

Dessent

MEMO : Unité S1 = module Unité S2 = borne incendie